

LETTRE NOTAIRE



Monsieur
Madame
Adresse

à , le

SCP WARGNY KATZ NOTAIRES
Maître CHAPEAUX
9 avenue Matignon
75008 Paris

Opération : VILLAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL- PARIS - Lot ROBIN ORATOIRE

Objet : Compte réservataire

Maître,

Dans le cadre de la commercialisation du programme immobilier VILLAGE SAINT-VINCENT-DE-PAUL que la société dénommée SAS PARIS FACADE DENFERT, envisage d'édifier à PARIS (75014), 72-76 avenue Denfert Rochereau, j'ai (nous avons) l'honneur de vous informer de mon (notre) intention de me (nous) porter acquéreur(s) des biens désignés ci-après1 :

.....
.....

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 261-15 du CCH et afin de couvrir le montant du dépôt de garantie inhérent à la réservation desdits biens, je vous prie de bien vouloir trouver (nous vous prions de bien vouloir trouver), ci-joint, un virement d'un montant de, libellé à votre ordre, étant précisé que cette somme devra être portée dans un compte unique groupant les dépôts des réservataires afférents au programme immobilier susvisé et comportant une rubrique spéciale à mon (notre) nom, pour relater mon (notre) versement.

Je (nous) vous joins (joignons) une copie de ma (nos) pièce(s) d'identité officielle(s) en cours de validité.

Je vous prie (Nous vous prions) de noter que :

I/ En cas de non-réalisation de la vente :

1°/ Cette somme me (nous) sera immédiatement restituée, sans indemnité de part ni d'autre, en cas d'usage de mon (notre) droit de rétractation dans le délai de 10 jours prévu par l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) ou pour le cas où la condition suspensive prévue à l'article L.313-41 du code de la consommation ne serait pas réalisée, sans préjudice dans cette dernière hypothèse pour la SAS PARIS FACADE DENFERT d'obtenir réparation de ma (notre) faute en cas de non-respect de mes (nos) engagements en matière d'obtention de prêt ;

2°/ Cette somme me (nous) sera restituée dans les 3 mois de ma (notre) demande, dans les cas prévus à l'article R. 261-31 du CCH, en ce compris celui relatif à toute augmentation du prix sans application de la franchise légale de 5%

3°/ Cette somme restera acquise à la **SAS PARIS FACADE DENFERT** qui retrouvera sa pleine et entière liberté, si je ne signe (nous ne signons) pas l'acte de vente pour une autre raison que celles indiquées aux paragraphes 1°/ et 2°/ ci-dessus.

Il est expressément convenu que cette somme ne pourra être reversée à l'une ou l'autre des parties, qu'avec l'accord exprès de l'autre partie et que, en cas de contestation, elle ne pourra être libérée que par décision de justice, étant précisé que, dans cette dernière hypothèse, les frais de justice éventuellement exposés par votre étude seront pris en charge par la partie déclarée défaillante.

II/ En cas de réalisation de la vente :

Cette somme, déposée dans le compte ci-avant, s'imputera sur le prix de la vente à intervenir, si elle se réalise. Il demeure bien entendu que *votre étude* n'encourt aucune responsabilité du fait de la mission que je lui confie (que nous lui confions) par les présentes et qu'elle pourra toujours s'opposer à toute demande de retrait qui ne lui paraîtrait pas conforme aux conventions ci-dessus et aux textes cités en référence dans la présente.

Le seul fait par votre étude d'encaisser le virement

n° de euros.

vaudra acceptation de votre part de la mission résultant de la présente lettre.

Dans ce cas votre étude sera déchargée de toute responsabilité.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes (nos) salutations distinguées.

¹ Désignation succincte des locaux faisant l'objet de la réservation.

Signature(s) :

Faire précéder la (les) signature(s)
de la mention «*lu et approuvé*»